



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « **RÈGLEMENT NUMÉRO 444-2018 RÉGISSANT L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU SOUS JURIDICTION DE LA MRC DE JOLIETTE** » est entré en vigueur le 15 août 2018.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 23^e jour d'août deux mille dix-huit.

Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC DE JOLIETTE, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 23 août 2018 entre 8h30 et 16h30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 août 2018.

Signature